

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 50 (1916)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Rameau de Sapin

paraissant tous les deux mois.

Neuchâtel, le 1^{er} Septembre 1916.

Pour la rédaction et l'abonnement, s'adresser à M. Aug. Dubois, prof. à Neuchâtel, ou à M. A. Mathey-Dupraz, prof. à Colombier.

Abonnement: fr. 2,50 pour la Suisse et fr. 3.- pour l'étranger, pris dans les Bureaux de Poste: fr. 2,60 pour la Suisse,

fr. 3,50 pour l'étranger.

SUR LES PLANTES INTRODUITES DANS LA CONTRÉE DE VAUMARCUS PAR LE BARON ALBERT DE BÜREN (1791-1874)

(SUITE ET FIN)

1. *Se Glaucium flavum*, Crantz (*Glaucière*, *Barot-cornu*), plante adventice, est d'origine à peine méridionale, mais recherche les stations chaudes. On le trouve jusqu'en Angleterre et en Scandinavie. Il ne foisonne nulle part et il est même rare en Suisse. Les grèves du lac de Neuchâtel sont la seule région où il est répandu. Pour celui qui l'observe, il semble fugace, mais il doit surtout cette apparence au fait qu'il ne supporte pas le moindre ombrage. Aussitôt que la grève se couvre d'arbres ou de buissons il disparaît, mais on le retrouve toujours dans les lieux découverts. J'ai vu cette plante à Concise et sur toutes les grèves de Vaumarcus à Ouvernier, et fréquemment à la Cène; autant dire sur toute la rive occidentale du lac.⁽¹⁾ Elle est déjà citée par Godet en 1838, dans la région d'Epagnier, soit de la Cène, et dans le catalogue de Chaillet, au Bied. Or, ce catalogue est certainement antérieur aux essais d'acclimatation de de Büren. Mais il y a bien mieux. La Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel possède un catalogue manuscrit des espèces de notre canton, dressé par Jean-Antoine d'Ivernois, qu'on a surnommé à juste titre le père des botanistes neuchâtelois. On sait qu'il fut à diverses reprises le compagnon de Haller et le guide de S.-J. Rousseau. Dans les *Rêveries* (cinquième promenade), Jean Jacques s'exprime ainsi: « J'étais alors (à l'île de S^t Pierre) dans ma première ferveur de botanique pour laquelle le D^r d'Ivernois m'avait inspiré un goût qui bientôt devint une passion ». - Le D^r d'Ivernois, né en 1703, mort en 1764, a intitulé son manuscrit: « Catalogue méthodique des plantes qui croissent naturellement dans la Souveraineté de Neuchâtel et Valangin, fait l'hiver de l'an 1745 - 1746 ». Au-dessous, il a ajouté: « J'ai commencé à herboriser dans cet état l'an 1726 ». Dans ce manuscrit volumineux, fort bien calligraphié d'ailleurs, mais encombré de la synonymie copieuse et presque inextricable de l'époque, les genres, ceux des cryptogames avec ceux des phanérogames, sont rangés par ordre alphabétique. Pour notre *Glaucium luteum*, voici textuellement ce que nous y lisons: « Aux Allées de Colombier,

(1) Je ne saurais dire quelle est sa distribution sur la rive orientale et même si elle y existe. Je serais reconnaissant à tout observateur capable de me renseigner à cet égard.

« depuis la manufacture à la pointe de Cortaillod, mais en quantité à Grandson au bord du lac. » La manufacture dont il est ici question est la fabrique de toiles peintes des de Surze, au Bied.

Le catalogue de d'Ivernois date, comme nous l'avons vu, de 1746. Il existe encore une mention du *Glaucium* antérieure de quelques années. En 1739, Albert de Haller accomplit dans le Suraz neuchâtelois une intéressante excursion qu'il a racontée avec de nombreux commentaires botaniques dans son « *Iter helveticum* ». Parti de Bienne, où le D^r Scholl se joignait à lui, il arrivait à Neuchâtel le 29 Juin, et y trouvait le D^r d'Ivernois et Abraham Gagnelin de la Ferrière. Le lendemain, les quatre botanistes s'embarquaient pour Saint-Aubin d'où ils devaient monter au Creux-du-Van. Au large du Grand-Verger, une bourrasque les oblige à rebrousser chemin et à revenir à Neuchâtel d'où ils ne repartiront que le lendemain. Chemin faisant, ils ont pu observer sur les sables de la grève le *Glaucium luteum* et ce que Haller appelle le *Chamaenerion angustifolium*, c'est-à-dire l'*Epilobium Dodonaei*. Ainsi donc, avant 1739 déjà, le *Glaucium* était répandu sur les rives de notre lac.

2. Le *Ceterach officinarum* ou *Asplenium Ceterach*, L. (la Fougère *Ceterach*), appartient à la flore européenne. Il existe dans plus de la moitié des cantons suisses, où il recherche les murs et les rochers bien exposés. Je ne m'explique pas ce qui peut faire supposer à M. Correvon l'introduction artificielle de cette espèce sur notre littoral qui lui offre tant de stations propices. Aussi, sans être abondante, y est-elle en somme répandue. A Vaumarcus, elle est commune, elle se retrouve à Gorgier, à Bôle, à Auvemier, au-dessus de Neuchâtel, à Cressier. A Douanne, elle foisonne comme à Vaumarcus. En 1838, Godet la cite déjà à Cressier et sur les murs entre Gorgier et Saint-Aubin. D'Ivernois, dans son « Catalogue », note : « Trouvé par M. Gagnelin, à Chassane, près de la Neuveville, sur les murailles de vignes ». Il s'agit ici encore d'Abraham Gagnelin de la Ferrière qui fut aussi, comme on sait, l'un des initiateurs et des compagnons de Rousseau.

Que de Dürren ait multiplié le *Ceterach* dans son voisinage, rien d'impossible, mais cette fougère appartient certainement au groupe le plus autochtone de notre flore. Elle est même une des espèces caractéristiques de notre zone viticole.

3. Le troisième cas de plante suspectée à tort est celui de l'*Adiantum capillus veneris*, L. (le Capillaire), la plus gracieuse de nos fougères. C'est une plante de la zone insubrienne et du Midi qui, au Nord des Alpes, n'occupe qu'une seule station de long-temps connue : la Grotte des Filles et son voisinage, entre Chez-le-Bart et Vaumarcus. Schinz et Heller indiquent une autre station à la Sarrax, sur laquelle nous n'avons pas de renseignement. En tout cas, la station de Chez-le-Bart est la plus septentrionale qui soit connue, car nous ne mettons pas en ligne de compte celle des Saars près de Neuchâtel, où la plante est d'introduction récente. M. le D^r Spinner, sans doute frappé par l'isolement de cette colonie et par sa proximité du traquenard de Vaumarcus, a, dans son « Evolution de la Flore neuchâteloise » (Bulletin de la Soc de Géographie de Neuchâtel, Tome XX, page 210), écrit ceci : « Des essais de naturalisation nous ont valu *Corydalis lutea* sur nos murs et *Meconopsis cambrica* au Val-de-Travers et

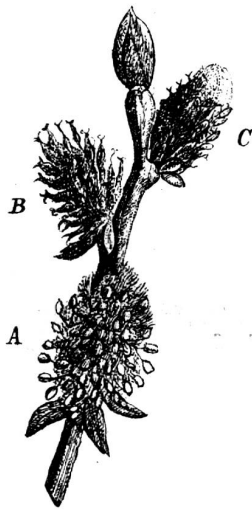
« aux Fontes, la fougère capillaire (*Adiantum capillus veneris*), sur les rochers du bord du lac ». M. le D^r H. Christ, dans le « Rameau de Sapin » (1912, page 41), combat la conclusion la conclusion relative à cette dernière espèce en disant : « Cette fougère est aussi dans les Gorges de la Tène de Conflans, au Fort de l'Écluse, et me semble appartenir à la flore méditerranéenne qui a de nombreux jalons jusqu'à Neuchâtel et au-delà. Sa localité, sur calcaire dans les grottes, est de celles où l'*Adiantum* croît toujours dans le Midi. Godet l'a vue à Saint-Aubin déjà en 1837 ». En consultant l'« Énumération » que nous avons déjà citée et que Godet publiait en 1838, nous arrivons à la certitude que de Buren n'est pas l'introducteur de cette plante. En effet, rappelons qu'à propos du *Corydalis lutea* et du *Salvia verticillata*, par exemple, Godet dit en tout autant de termes que ces plantes ont été introduites à Vaumarcus par de Buren. A propos de l'*Adiantum*, il cite de Buren à titre de collaborateur lui ayant signalé la plante, mais il ne dit pas du tout qu'elle fut introduite par lui. Nul doute que si c'eût été le cas, il l'aurait mentionné. Nous pouvons conclure de ce simple rapprochement que l'*Adiantum* est certainement autochtone à Chex-le-Bart. Sa station qu'il occupe est si typique et lui est si bien appropriée : rocher toujours humide, climat le plus favorisé de tout le littoral neuchâtelois, que la moindre spore, qui un jour est venue tomber là, aura suffi pour y faire naître une magnifique et vigoureuse colonie de cette belle fougère.

Quant à d'Ivernois, il a ignoré l'existence de l'*Adiantum* dans notre canton, mais rien ne doit moins nous surprendre. Pour donner un exemple des lacunes qu'offrait encore à cette époque la connaissance de notre tapis végétal, il me suffira de relever que d'Ivernois cite comme unique station du *Cypripedium calceolus* (Sabot de Vénus), celle de Bertuis, laquelle entre parenthèse existe toujours, et qu'il ignorait les nombreuses et belles colonies du versant nord de la Montagne de Boudry et du Creux-du-Van, comme il ignorait aussi l'existence de l'*Anthyllis montana* dans ce même cirque. Et pourtant, le Creux-du-Van était un de ses territoires d'élection. Il écrivait en effet à Haller, en 1733 : « Il n'y a à proprement parler, dans ce pays, que le Creux-du-Van digne de votre curiosité ». *Experto crede Roberto*. Mais là vous trouverez, Monsieur, en abrégé tout de même beaucoup plus que vous ne trouverez dans toute l'étendue du pays. Que d'Ivernois ait maintes fois exploré le Creux-du-Van, on se l'expliquera mieux encore, si l'on sait qu'il était propriétaire de la Grand'Vey. Dans son « Catalogue, si sobre en indication de lieux, nous le voyons par exemple décrire avec une précision inaccoutumée une station du *Tozzia alpina*, en disant : « En abondance entre les pierres moussues, presque au haut d'un couloir qui descend de la Grand'Vey sur le Creux-du-Van ». Cette station du *Tozzia* aussi existe encore et comme autrefois elle est encore riche en individus. Il désigne aussi exactement les stations du *Cynoglossum montanum* et de l'*Allium victorialis*. Or, à moins de 200 mètres de l'endroit où il cueillait le *Tozzia* gisent plusieurs colonies du *Cypripedium*, et d'Ivernois ne les a jamais vues ! Sans doute, à cette époque appréhendait-on la descente de ces pentes abruptes où pourrait d'ailleurs se cacher quelque gîte d'ours.

Pour en revenir à l'*Adiantum*, il y a donc probablement des siècles qu'il habite le littoral de la Béroche. Sa présence, comme aussi celle du *Ceterach* et même celle du *Glau-cium*, à défaut de toutes mesures thermométriques, eussent suffi pour nous prouver que notre climat se ressent encore des effluves du Midi, comme notre vin d'ailleurs, lequel, ainsi que le dit Rambert, « n'est pas un vin de pays froid ». Ces trois plantes et notre pineau de Bourgogne sont là pour confondre les contempteurs de notre climat qui, trop souvent impressionnés par les brouillards d'automne, n'ont pas encore compris que ceux-ci contribuent à son adoucissement bien plus qu'à son aggravation.

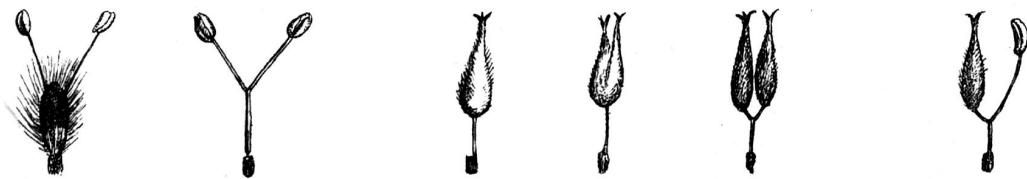
Aug. Dubois.

UN SAULE A CHATONS ANDROGYNES



Il existe près de Vaumarcus un saule qui mérite d'être décrit. C'est un vieux pied, hybride du saule cendré et du saule à feuilles cotonneuses (*Salix cinerea* et *S. incana*). Ses fleurs dont ses chatons sont formés ont pour particularité : les mâles, d'avoir les filets de leurs étamines soudés pour la plupart jusqu'à leur milieu ; les femelles, d'avoir deux ovaires parfaitement séparés sur un pédoncule commun ; d'autres fois, deux ovaires plus ou moins soudés ou enfin un seul ovaire. Mais ce qui rend ce saule absolument extraordinaire, c'est qu'il est monoïque, c'est-à-dire qu'il porte des chatons mâles et des chatons femelles sur le même pied, en ignorant qu'il est, puisque les botanistes ont de tout temps décidé que les saules étaient des arbrustes dioïques, portant les chatons mâles et les chatons femelles sur des pieds différents. Bien plus, notre saule de Vaumarcus tend à devenir hermaphrodite ! Non seulement la

majorité partie de ses chatons portent des fleurs mâles et femelles entremêlées, mais quelques-unes de ces fleurs se composent d'une anthère et d'un pistil séparés, sur un pédoncule commun. Voici, vues à la loupe, quelques-unes de ces fleurs :



Fleurs mâles, celle de gauche avec bractée

Fleurs femelles sans bractées

Fleur hermaphrodite s. b.

(Les bractées ont été supprimées pour rendre plus visible la disposition des autres organes).

Dans le rameau figuré plus haut : A = Chaton mâle ; B = Chaton femelle ; C = Chaton à fleurs ♂ et ♀ mélangées.

Il sera intéressant de constater si notre saule fructifiera. Aujourd'hui il est en pleine floraison et les ovaires de ses fleurs femelles contiennent des ovules.

S^t. Aubin, 28 Mars 1916.

Armand Gaille, Clubiste de la Sect. « Béroche ».

LES ANÉMONES PULSATILLE DE LA RAISSE

ont été saurées par une poignée de pilules phosphorées répandues dans leur voisinage; les destructeurs étaient des mulots, trahis par leurs trous aboutissant aux plantes. Toutefois une seule des plantes rongées a pu fleurir cette année-ci, mais toutes émettent des graines.

A. G.

NOTES ORNITHOLOGIQUES ET SOUVENIRS

1875-1915

L'effet complet et définitif des travaux des eaux du Surra⁽¹⁾ étant obtenu depuis tantôt un demi-siècle, il m'a paru digne d'intérêt de jeter un regard en arrière et de noter les changements qui devaient fatalement se produire dans les migrations annuelles des oiseaux aquatiques du bassin de notre lac. La disparition à peu près totale des marais a eu, en effet, une influence capitale en enlevant aux palmipèdes et aux échassiers le sol, la nourriture, en un mot leurs conditions d'existence indispensables; aussi l'Eldorado d'autrefois du chasseur n'est-il plus de nos jours qu'une vulgaire plaine dont les cultures n'abritent guère que du gibier indigène.

Jusqu'en 1875, ce que l'on appelait le « Grand Marais » était inhabité et inhabitable sur d'énormes étendues. Un océan d'herbes dures et tranchantes, hautes d'un mètre et plus, montonnait à perte de vue sous le souffle du vent. Des fossés larges et profonds, obstrués de roseaux, de typhas, d'iris jaunes et, dans les endroits découverts, par un tapis de nymphéas blancs, traçaient leurs lignes droites de la Thièle à la Broie et de celle-ci vers l'Est, jusqu'au fond du marais filbourgeois. Des tourbières, des terrains flottants sur lesquels le chasseur étranger n'osait guère s'aventurer sans risquer l'enlèvement, des contrebras toujours inondés, par-ci, par-là quelques rares bouquets d'aulnes, de pins, de bouleaux coupaient seuls la monotonie grandiose de cette vaste solitude. L'extrémité du lac entre la Sauge et la Maison-Rouge formait une grève plate, coupée de banes de sable qui changeaient de forme et de place à chaque oscillation du niveau de l'eau sous l'effet de vagues du terrible Jean d'Yverdon. Une première ligne de petites dunes, parsemées de maigres buissons et d'herbes, séparaient le lac de la forêt des Genévriers et, entre deux, sur quelque cent mètres de largeur, s'étendait la célèbre dépression, chère aux chasseurs d'alors et qu'ils appelaient « le Coulat ». Ce qu'il s'est tué de gibier ordinaire et d'oiseaux rarissimes en cet endroit, ceux-là seuls le savent qui ont eu le privilège de fréquenter ces lieux en leur beau temps. C'est de là, ainsi que de localités semblables qui terminaient aussi le lac de Morat vers Sugiez, que proviennent la plupart des palmipèdes et échassiers très rares qui font l'ornement des collections des Musées de Neuchâtel et de feu mon père. M. Louis de Coulon, comme le Capitaine Vouga, avaient eu la précaution d'adresser aux chasseurs du Vully, professionnels de père en fils, admirables tireurs et qui s'intéressaient à l'ornithologie, des croquis coloriés des oiseaux migrateurs qu'une

(1) Ces travaux débutèrent le 17 Août 1868, à Aarberg. — (Réd.)

circonstance exceptionnelle pouvait amener dans leurs parages. C'est ainsi que l'un ou l'autre naturaliste vit arriver de temps à autre : le flamant rose (*Phoenicopterus antiquorum*, Temm.), le héron aigrette (*Ardea egretta*, Bechst.), le canard de Miquelon (*Haradla glacialis*, Leach), le canard eider (*Somatoria mollissima*, L.), le cygne sauvage (*Cygnus musicus*, Bechst.), etc., pour ne citer que les espèces les plus rares et de passage tout-à-fait accidentel et extraordinaire.

Aujourd'hui, ce qui était le « Grand Marais » est couvert de cultures de pommes de terre et de betteraves à sucre ; le bétail de Witzwyl pâit dans le vieux « Coulat » desséché, des forêts d'aulnes et de conifères ont envahi les dunes des Genévriers. Dans la brée blanche et glacée de l'aurore qui se traînait autrefois sur les herbes humides, comme au crépuscule, plus de bruit d'ailes sifflantes des palmipèdes gagnant les marécages, plus de ces appels bizarres d'échassiers qu'écoutait, l'oreille émue et le cœur palpitant, le chasseur naturaliste. Aujourd'hui, c'est le grincement de la pierre à aiguiser la faux, ce sont les sonnaillles des troupeaux qui troublent le silence de la grande solitude d'autrefois. La pittoresque et si intéressante tribu des chasseurs du Tully, dont le souvenir m'est demeuré si cher, a fait place à l'agriculture ; le « Grand Marais » avec ses poétiques lointains et ses étendues mystérieuses n'est plus et ne restera bientôt plus dans aucune mémoire humaine. Heureux ceux qui en ont joui dans une aussi large mesure que celui qui en parle en ce moment.

Après le retrait des eaux qui ouvrit les derniers travaux de la correction, le premier hôte nouveau que l'on vit arriver, sur quelques grèves caillouteuses et arides de notre lac, fut le pluvier à collier interrompu (*Aegialites cantianus*, Loh.) qui a niché plusieurs étés de suite parmi les pierres. J'ai écouté souvent le cri plaintif de ces oiseaux pendant les nuits claires sur les grèves de Saint-Aubin, mais ce nouvel arriviste n'a pas tardé à disparaître sans retour, dès que la végétation eut transformé le terrain qui lui était propice. Buis, au fur et à mesure que de grandes étendues de roseaux se reconstituaient arrivèrent quelques couples de grèbes huppés (*Podiceps cristatus*, L.) dont le nombre augmenta rapidement, au point que la destruction de leurs nids devint quasi officielle sous le prétexte idiot de protection du poisson ! Le grèbe jougris (*Podiceps rubricollis*, Gm.) suivit l'espèce précédente, mais en très petit nombre. Je ne rencontre pas même chaque été cet oiseau sur notre lac, tandis qu'il y est commun en hiver. Le tout mignon grèbe castagneux (*P. minor*, Gm.), oiseau nicheur dans les roseaux, avant la correction, me semble avoir totalement déserté pendant la belle saison. L'oiseau aquatique qui a pris ses quartiers définitifs en très grande quantité sur la plupart de nos rives est la foulque noire (*Fulica atra*, L.). Autrefois, on ne la voyait guère qu'en grandes bandes au passage du printemps, mais aucun oiseau ne restait au pays pour y nicher. Je vois s'augmenter leur nombre d'année en année un peu partout et, tandis qu'on eût pu facilement en recenser le nombre il y a une dizaine d'années, ce serait aujourd'hui à peu près impossible, tant il a augmenté.

Les deux espèces de sarcelles : la sarcelle d'hiver (*Anas crecca*, L.) et la sarcelle d'été (*A. querquedula*, L.) nichent chaque année dans les roseaux impénétrables d'Estavayer. Il en est de même, quoique plus rarement, des deux canards : le siffleur (*Anas penelope*, L.)

et le pillet (*A. acuta*, L.); par contre, le canard sauvage (*A. boschas*, L.) devient de plus en plus oiseau sédentaire et nicheur sur notre lac. Dans d'autres genres d'oiseaux riverains et habitant les grèves, le bruant des roseaux (*Schoenicola schoeniclus*, L.), si commun autrefois, est devenu passablement plus rare, et c'est vraiment regrettable, car cette jolie bête peu farouche était intéressante à voir lorsque, gracieusement suspendue aux plumets des roseaux, elle en épluchait les graines. Parmi les bec-fins nouveaux venus sur nos grèves, aussi communs aujourd'hui qu'ils étaient rares avant la correction, il faut citer le bec-fin rousserolle (*Acrocephalus turdoides*, Meyer), presque aussi grand qu'une grive et dont chaque promeneur au bord du lac peut entendre en été le chant plutôt rude et désagréable. L'espèce plus petite, ou bec-fin effarvatte (*A. arundinacea*, Naum.), qui peuplait autrefois nos grèves, a notablement diminué en nombre, grâce, je crois, à l'animosité de l'autre qui le poursuit sans trêve et le gêne dans son établissement que les deux espèces devraient habiter en commun. Enfin, je signale pour finir la disparition de la dernière héronnière à moi connue qui se trouvait sur quelques vénérables pins au-dessus de la Raisse. Là, restaient trois ou quatre couples de hérons cendrés (*Ardea cinerea*, L.), sans doute de génération en génération depuis une époque lointaine. Grâce à la prime offerte par un stupide article de loi, concernant toujours la protection de la pisciculture, la collaboration assassine du régent et du pharmacien d'un proche village eut tôt fait d'exterminer en pleine période des nids, vieux et jeunes de l'intéressante colonie de hérons. Je crois qu'il n'en existe plus dans les quatre cantons riverains et, bien entendu qu'il n'y a pas une truite de plus dans le lac!

Voilà, indiqués à grands traits, les quelques faits ornithologiques que j'ai notés pendant les années qui ont suivi la correction des eaux du Sura; il est certain que bien d'autres m'ont échappé, car ne jouissant plus de la jeunesse ni du feu sacré d'antan, mes courses cynégétiques ont forcément subi la même influence que le dessèchement des marais sur les migrations des palmipèdes; elles sont réduites à un minimum.

Avant de me séparer, sans doute une fois pour toutes, de ce cher sujet de notre beau lac, je voudrais que le Rameau de Sapin fût le premier à signaler le lever d'une aurore nouvelle, dont je vois avec ravissement les premières lueurs et que nos après-venants verront, j'en suis sûr, dans tout son développement. Voici: les quelques naturalistes de notre pays et plus particulièrement les chasseurs qui ont suivi d'un œil profondément navré le bouleversement occasionné par la néfaste correction, ont toutefois quelques bonnes raisons d'espérer le retour de jours meilleurs, j'ose même dire de revoir tout ou partie des glorieuses époques de chasses d'autrefois. L'homme oublie trop qu'on ne corrige pas la nature sans qu'elle ne proteste de tous ses efforts; si elle y met du temps, elle a devant elle l'éternité, et, en ce qui concerne sa lutte contre la disparition des marais, sa contre-attaque des dernières cinq ou dix années a produit des merveilles. Non pas que le « Grand Marais » ainsi que celui d'Orbe et d'Yverdon puissent jamais renaître, mais il s'en forme peu à peu de nouveaux et dans d'autres lieux. Il faut croire que par l'exhaussement lent du seuil des rivières draguées il y a 45 ans, et par l'apport incessant des sables et limons notre lac ne baisse plus outre mesure et que peu à peu il tend à reprendre sa phy-

sionomie première. Les grèves d'après la correction, caillouteuses, aveuglantes et torrides sous le soleil caniculaire ont été envahies par des herbes folles d'abord, puis par des brissons auxquels s'ajoutèrent bientôt de grands arbres. Il y a aujourd'hui des kilomètres carrés de forêts de pins, bouleaux et autres essences un peu partout et l'admirable ceinture de roseaux, qui faisait à notre beau lac une parure d'émeraude en été et une ceinture d'or au soleil d'hiver, tend à reprendre ses anciennes proportions. En bien des régions, cette végétation puissante s'est même étendue bien plus qu'elle ne l'était auparavant. C'est surtout le cas dans les territoires des cantons de Vaud, de Fribourg et de Berne, dont les grèves très basses se découvrent sur d'immenses étendues dès que le lac baisse même légèrement. Ici également, grâce aux sables et limons molassiques assez fertiles amenés par quantité de ruissselets, une végétation puissante d'herbes s'est établie. Des formations semblables à celles des grands marais d'autrefois s'établissent peu à peu, surtout là où les robustes laïches ont pu s'implanter.

Chaque année, je constate avec joie que la faune des échassiers, des palmipèdes, voire même celle de quelques espèces intéressantes et peu communes d'autrefois, tend à nous revenir. Quant à la chasse aux canards nicheurs et aux bécassines de passage automnal, je ne l'ai jamais vue si bonne, même dans les marais d'avant la correction. Allons! il y aura encore de beaux jours pour les chasseurs à la plume!

D^r P. Vouga.
Saint-Aubin.

NATURALISATION DE PLANTES ET PROTECTION DE LA FLORE SUISSE

La Rédaction du Rameau de Sapin s'est élevée plusieurs fois contre l'introduction de plantes par le fait de botanistes. Laissant complètement intacte la question de la naturalisation de plantes étrangères à la flore suisse, nous demandons qu'il nous soit permis de dire quelques mots en faveur de la propagation de plantes suisses devenues rares ou ayant disparu de notre contrée. Souvent la main de l'homme a fait disparaître, par la culture ou autrement, des stations de plantes très intéressantes; que peut-on objecter à ce que la main de l'homme s'emploie à faire reparaitre ces plantes ou à empêcher la disparition de celles qui sont menacées? Soit de violenter la nature, de tels actes ne font que la seconder dans ses intentions. Mais il faut agir avec discernement et, comme le dit fort bien M. le Prof. Dubois, avertir le monde botaniste. Ne parlons pas ici des Rhododendrons et des Edelweiss que le Club Jurassien s'efforce d'acclimater au Creux-du-Van; il s'agit d'une tentative d'embellissement en faveur de tous les promeneurs et non, dans ce cas, d'un acte concernant la botanique. Mais il en est tout autrement lorsque le Club Jurassien crée chez nous une station d'*Anemone sylvestris*, L., dont il n'existe en Suisse qu'une station à Säufelfingen, ou encore une station de *Tulipa Didieri*, Jord., dont la seule de Sion est exploitée par les jardiniers. Il s'agit ici de la protection bien comprise de la flore suisse et un tel exemple mérite d'être imité ailleurs pour toutes les espèces suisses menacées de disparition. Le Club Jurassien ne fera du reste aucune introduction ou propagation de plantes sans l'annoncer dans le Rameau de Sapin.

Armand Gaille,
Clubiste, Section « Béroche ».

Appel. - M. le Pasteur Frédéric de Rougemont, auteur du « Catalogue des Lépidoptères du Jura neuchâtelois » (Bull. Soc. neuch. des Sciences nat., Tomes XXIX et XXXI) prépare un supplément à son catalogue. Il recevrait avec reconnaissance toutes les communications qu'on pourrait lui faire sur les espèces non encore enregistrées et sur les espèces rares. Il offre en retour de déterminer les types inconnus ou douteux des collectionneurs qui lui communiqueraient leurs renseignements.

Appel. - Les lecteurs du « Rameau de Sapin » qui s'occupent d'entomologie et qui désireraient entrer en relations avec des collègues, soit pour chasser ensemble et se communiquer leurs observations, soit pour faire des échanges, sont invités à le faire savoir à la Rédaction du journal qui en dressera la liste et la communiquera ensuite aux intéressés.